

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni le Mardi 16 décembre 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents :

17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°11

18 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°35

17 administrateurs présents à partir de la délibération n°36

Nombre d'administrateurs représentés :

3 administrateurs représentés

Administrateurs présents :

Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES (<i>à partir de la délibération n°12</i>)
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO (<i>jusqu'à la délibération n°35</i>)
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Convention entre le CIAS Arlysère et la Commune de Crest Voland – Réalisation de la prestation de service « Gestion de l'accueil des jeunes enfants en séjour touristique » - Période du 22 décembre 2025 au 27 mars 2026 – Abrogation de la délibération n°15 du 25 novembre 2025

Rapporteur : Mustapha HADDOU

La commune de Crest Voland est gestionnaire d'une garderie à vocation touristique « Les P'tits Malins » sise à Crest Voland. Cet établissement accueille simultanément pendant la saison d'hiver 8 jeunes enfants.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il revient au CIAS Arlysère, de mettre en œuvre l'action sociale déclarée d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, le CIAS Arlysère gère et administre l'EAJE public et permanent du Val d'Arly « La Maison des Lutins » ainsi que les 10 places complémentaires d'accueil du jeune enfant ouvertes aux usagers du Val d'Arly au 1^{er} janvier 2019. Depuis le 15 avril 2024, la capacité d'accueil de la micro-crèche « Les P'tits Malins » a été relevée à 12 enfants.

Dans un souci de mutualisation des moyens et par délibération du 24 septembre 2024, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention entre le CIAS Arlysère et la Commune de Crest Voland pour la réalisation de la prestation de service « Gestion de l'accueil des enfants en séjour touristique » pour la saison d'hiver 2024-2025.

Arrivée à échéance, il convient de renouveler cette convention pour la période allant du 22 décembre 2025 au 27 mars 2026. Le projet de convention est joint en annexe.

La prestation s'exerce à la garderie « les P'tits Malins » à Crest Voland. Elle porte sur la gestion de l'accueil des jeunes enfants en séjour touristique. Cette prestation est conduite en cohérence et en complémentarité avec l'accueil permanent que le CIAS gère au titre de ses compétences propres.

Les locaux étant totalement partagés, la Commune demeure en charge de l'entretien, la gestion, le renouvellement des locaux affectés à ces services.

Les charges (eau, électricité, gaz, contrôles réglementaires, fournitures de papeterie/bureautique) et celles liées à l'entretien des espaces extérieurs sont réparties chaque année au prorata du nombre d'heure d'accueil d'enfants selon que l'enfant soit accueilli au titre de la structure permanente ou touristique.

La commune de Crest Voland assume la quote-part relevant de l'accueil à vocation touristique et facture au CIAS la quote-part relevant de l'accueil permanent.

Les tarifs usagers de la garderie à vocation touristique sont proposés par le Conseil d'administration du CIAS et validés par le Conseil municipal de la commune de Crest Voland.

Pour cette saison 2025-2026, la commune de Crest-Voland se charge de la facturation des usagers, conformément aux réservations prises par le CIAS Arlysère.

Considérant l'intérêt que soient gérés concomitamment la garderie à vocation touristique « Les P'tits Malins » de Crest Voland de compétence communale et l'accueil permanent de 12 places,

Considérant qu'en application des dispositions des articles du CGCT, la commune à confier par convention la gestion de certains équipements relevant de ses attributions au CIAS,

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- abroge la délibération n°15 du 25 novembre 2025 ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention entre le CIAS Arlysère et la Commune de Crest Voland pour la réalisation de la prestation de service « Gestion de l'accueil des jeunes enfants en séjour touristique » pour une durée la période allant du 22 décembre 2025 au 27 mars 2026 selon les modalités ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

